



MAIRIE DE CORGOLOIN
21700 CORGOLOIN
Tél : 03.80.62.98.19

Mail : contact.mairie@corgoloin.com

Site internet : www.corgoloin.com

SOMMAIRE

L'EDITO DU MAIRE
ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX
INFORMATIONS MUNICIPALES
CIVISME – VIVONS ENSEMBLE
TRAVAUX SUR LA COMMUNE
AU FIL DES EVENEMENTS
VIE ASSOCIATIVE
LA VIE DU VILLAGE
SOUVENIRS
ETAT-CIVIL – AGENDA COMMUNAL

Comité de Rédaction :

Annick SAUVAIN – Mathilde PICAUVET
Cécile PAGANT – Martine BUGNOT – Martine ROCCHI
Patricia DÉBARBOUILLÉ – Philippe HÉRITIER

Sous la présidence du maire
Dominique Véret

L'ECHO DE



LA PIERRE



ET DU VIN



Bulletin Municipal
N° 95

SEPTEMBRE 2024



Que se passe-t-il depuis quelques semaines à Corgoloin ?

Nous constatons des vols ou tentatives de vols dans les maisons ou véhicules. Récemment les drapeaux (national, régional et européen) ont été dérobés sur la façade de la mairie. Enfin lors de notre dernier conseil municipal certains élus, à la sortie, ont eu la désagréable surprise de constater un pneu crevé. Ce même acte s'est produit sur la Grande Rue et la RD 974 où des habitants ont également eu un voir plusieurs pneus crevés. Malgré l'enquête de voisinage menée par la Gendarmerie, aucune personne n'a été identifiée.

Ces actes de vandalisme nous amènent à nous poser la question sur l'installation de vidéo surveillance.

Fin août plusieurs habitants se sont plaints d'aboiements ou de divagations de chiens. Ce message s'adresse aux propriétaires d'animaux en particulier, vous êtes responsables des agissements de vos animaux. Vous êtes invités à prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage par l'usage de tout dispositif dissuadant de faire du bruit ou d'éviter la divagation.

Nous avons décidé de vous donner la parole dans une nouvelle rubrique « **Coup de gueule des Corgolinois** ». A la lecture de cet article vous constaterez qu'un individu mal intentionné filme par l'intermédiaire d'un drone l'intimité des personnes. Nous rappelons les règles d'utilisation de ces engins.

Quelques bonnes nouvelles :

Notre projet de bâtiment à usage de commerce prend forme. La démolition a commencé et le terrassement va commencer. Nous sommes en contact avec deux potentiels partenaires. Si vous êtes intéressés ou une de vos connaissances par la gérance du futur magasin, merci de contacter la mairie.

Autre projet la construction d'un bâtiment logistique sur l'ancien site de Rocamat, l'enquête publique est terminée, le commissaire-enquêteur a rendu son rapport avec un avis favorable. La décision finale revient au Préfet.

Enfin dernier projet en attente, les travaux de voirie la tranche 2 de la Grande Rue sont validés. Nous sommes en attente des plannings des entreprises retenues. Les travaux devraient démarrés en février 2025. Nous vous tiendrons informés de la date de démarrage.

Depuis le début de l'année beaucoup d'entre vous sont raccordés à la fibre, il existe encore des habitants qui ne peuvent pas se raccorder au réseau. Nous sommes en relation avec la Conseil Départemental et nous informerons les personnes concernées par l'avancée des travaux nécessaires au raccordement.

J'attire votre attention sur notre communication.

Nous utilisons pour vous informer l'application Panneau Pocket. Une application facile à installer et à utiliser sur votre téléphone portable. Nous continuerons de vous informer aussi sur nos panneaux d'affichage. Nous nous excusons sur le manque d'information pour la nouvelle organisation des ramassages des conteneurs gris et jaunes.

*Je vous souhaite bonne lecture,
Dominique Véret*

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MARS 2024

DELIBÉRATIONS

➤ BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA CARTOGRAPHIE DES ZAEEnR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 31 Janvier 2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Après échanges et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve le bilan** de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,
- Arrête les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,
- Précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département,
- Précise que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communale qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie de Côte d'Or.

TABLEAU RECAPITULATIF DES ZAER DE LA COMMUNE DE CORGOLOIN

ÉNERGIES RENOUVELABLES	ZONES AUTORISÉES (OUI) - D'EXCLUSION (NON)	
Photovoltaïque au sol Et ombrière	Zone AVS (vignes)	Non
	Zone A (Agricole)	Oui si projet
	Zone N - Nmh	Non
	Zones Nc - Nd	Oui
	Zones UA – UB - UE	Oui
	Zones UX -AUX	Oui
Photovoltaïque en toiture	Zones UA – UB - UE	Oui
	Zones UX -AUX	Oui
	Zone A	Oui
Éolien	Non (sous contraintes fortes ou très fortes)	
Géothermie Pompe à Chaleur – Puits canadien	Zones UA – UB	Oui Sous réserve de protection phonique et emplacement sans nuisance au voisinage
	Zones UX -AUX - UE	Oui
	Zone A	Oui
Hydroélectricité	Non (Pas de cours d'eau à débit suffisant)	
Bois-Énergie (Chauffage)	Individuelle	Oui
	Collectif	Non Absence de réseau pour les bâtiments publics
Biomasse (Méthanisation)	Non – Aucune ressource ni réseau à proximité immédiate	

.../...

DELIBÉRATIONS

➤ APPROBATION PROJET « COMPTOIR DE CAMPAGNE » - CONSTRUCTION DU BATIMENT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la situation du réseau Comptoir de Campagne. La direction de Comptoir de campagne nous a informé de son placement en redressement judiciaire.

La procédure porte sur les magasins en gestion directe. Les magasins franchisés ont une situation financière satisfaisante.

Si la gestion de l'épicerie multi-services ne peut se faire sous l'enseigne « Comptoir de Campagne » un appel à candidature serait lancé en faveur d'un porteur de projet.

Le maire présente le tableau de financement ci-dessous :

Travaux	500.000,00 €
Autres Dépenses	84.183,00 €
TOTAL	584.183,00 €
Subventions	
DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	150.000,00 €
Programme de Reconquête du Commerce Rural	50.000,00 €
Région	100.000,00 €
Conseil Départemental	150.000,00 €
SOLDE	134.143,00 €
Fonds de Concours Communauté de Communes	13.414,00 €
FRT (Fond Régionale des Territoires)	10.001,00 €
Reste à charge à la commune	110.728,00 €

Montants exprimés en Hors Taxes.

Après échanges et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 voix contre,

- **Approuve** le plan de financement et valide la continuité de projet.
- Le maire informe la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges.

➤ APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la commune de CORGOLOIN ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune de CORGOLOIN ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 de la commune de CORGOLOIN
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ LOCATION LOGEMENT COMMUNAL Mr VINCENZI DANIEL

Monsieur le Maire présente une demande de Monsieur VINCENZI Daniel afin de prendre en location le logement situé au 2^e étage du bâtiment salle des fêtes, 22 Place de la Mairie à Corgoloin.

Le **CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de louer le logement communal relevant du Domaine Privé de la Commune (Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée) à Monsieur VINCENZI Daniel à compter du 1^{er} avril 2024 pour une durée de 3 ans renouvelable ;
- **FIXE** le montant du loyer mensuel à 400€ charges non comprises ;

.../...

(suite)

- **PRÉCISE** que le loyer annuel sera en totalité indexé chaque année et ce, à compter du 1^{er} avril 2024, sur la base des variations de l'indice de référence des loyers, tel qu'il est trimestriellement publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ;
- **PRÉCISE** qu'une caution égale au montant d'un mois de loyer sera demandée au preneur à la signature du bail ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail de location avec Monsieur VINCENZI Daniel.

BUDGET ORIENTATIONS 2024

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une réunion de travail budgétaire avec Madame Foucher Stéphanie, Conseiller aux Décideurs Locaux près de la Trésorerie de Nuits-Saint-Georges.

Elle nous a informés de plusieurs indicateurs financiers sur la commune, à savoir la capacité d'autofinancement, l'endettement de la commune et la capacité de désendettement.

Au vu de ces chiffres, elle nous a conseillé de différer au 2^e semestre, le projet des travaux de la « Grande Rue », tranches 2 et 3.

Notre trésorerie est saine, notre capacité d'autofinancement est faible mais, ne nous permet pas de recourir à un nouvel emprunt pour lancer rapidement ces travaux.

Une nouvelle situation financière sera étudiée avec Mme Foucher au cours du mois de juin 2024.

Le vote des taux des taxes directes locales ainsi que le budget primitif 2024 aura lieu lors de la prochaine séance de Conseil Municipal du 10 avril 2024.

VOIRIE

Les membres du Conseil Municipal ont été destinataires de la présentation du rapport de l'ouverture des réponses à la suite de l'appel d'offres de la tranche 2 et de la tranche 3 optionnelle des travaux d'aménagement de la « Grande Rue ». Il en ressort un coût HT de 517 610.00€.

Mr Stéphane Guigot s'interroge sur le système de notations évoqué dans la présentation et soulève quelques remarques. Il souhaiterait que lui soient communiqués les devis détenus par TT Géomètre, dans le cadre de cette consultation.

Après débat, le Conseil Municipal suivra l'avis du Conseiller aux Décideurs Locaux.

ZONE ARTISANALE « LA VARENNE »

La commune de Corgoloin a lancé la procédure de modification n° 1 du PLU pour le projet « Hudson Development » - construction d'un bâtiment logistique dans la zone artisanale. Les différents services de l'Etat ont trois mois pour donner leur avis. Une enquête publique aura lieu ultérieurement.

CHATEAU DE CUSSIGNY

Le Maire fait le compte-rendu de la réunion en date du 6 mars dernier au Château de Cussigny avec la communauté de communes, VVF, la DRAC, l'ABF et M. Le Sous-Préfet de Beaune et Mme Nathalie De Vilmorin. Une nouvelle réunion sera à programmer dans un mois par la sous-préfecture entre les différents acteurs.

DIVERS

- Les Elections Européennes auront lieu dimanche 9 juin 2024 ;
- Demande d'informations de Mme Irène Lenoir sur la fin et après...de la pré ZAD qui se termine en juillet ;
- Il est rappelé les rencontres intergénérationnelles du samedi 23 mars après-midi ;
- L'eau est remise au cimetière ;
- Mme Martine Rocchi Caslani évoque le problème de stationnement devant l'école et le périscolaire ;
- Mme Mathilde Picavet évoque la gestion des PAV par la communauté de Communes, situés entre les hameaux de Cussigny et Moux sur le délaissé de voirie (dalle en béton) ;
- Mme Patricia Débarbouillé demande que nos agents puissent reboucher les trous dans les rues de Cussigny ;
- SICECO : Intervention de Philippe Héritier qui présente un compte-rendu de la réunion de CLE en date du 19 mars et sur la situation de nos lampes d'éclairage public pour lesquelles nous sommes en attente d'un devis pour pose en été ou en septembre (138 lampes ? changement des ampoules) ;
- le Maire transmet des informations sur l'anniversaire en 2027 des 90 ans de la Route Départementale 974. Des réflexions seront menées (évoqué la rénovation des façades en traversée de notre village...)

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 AVRIL 2024

DELIBERATIONS

➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2024.

➤ VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour et une voix contre, décide d'établir en 2024 les taux d'imposition applicables sur le territoire de la commune de Corgoloin et de les fixer en conséquence comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 36.57 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 25.24%
- Taxe d'Habitation : 5.67%

➤ REDEVANCE DE FONCTIONNEMENT « R1 » GRDF 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour mettre en recouvrement la redevance de fonctionnement « R1 » GRDF d'un montant de 988.90€ au titre de l'exercice 2024.

VVF

Le Maire informe le Conseil Municipal que le groupe VVF se retire du Château de Cussigny. VVF garde cependant l'enjeu initial et la volonté de développer un village vacances sur le territoire de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges.

COMPTOIR DE CAMPAGNE »

Le Maire informe le Conseil Municipal que le plan de reprise des actifs de « Comptoir de Campagne » a été rejeté par le Tribunal de commerce de Lyon. Le projet de son installation ne pourra donc aboutir à Corgoloin ; D'autres orientations sont donc envisagées entre l'enseigne « Colruyt » et un projet avancé par Mr Vincent Rodier avec l'enseigne « Bienvenue à la Ferme ».

La construction du bâtiment par la Communauté de Communes étant toujours en cours.

DIVERS

- Le Maire informe le Conseil Municipal de quelques invitations.
- Il informe de la demande d'un commerçant sur la vente de matelas Place de la Mairie le 28 avril 2024.
- Mme Patricia Débarbouillé signale des nids de poule à boucher Chemin de la Scie à Cussigny.
- Mme Cécile Pagant évoque la clôture du marché le vendredi soir qui a tendance à déborder de son heure de fermeture. Des discussions s'engagent mais il sera demandé que l'heure définie de fin à 20H soit respectée afin d'éviter les débordements.
- La Municipalité souhaite organiser la fête de la Musique le 21 juin prochain. Une dérogation est demandée au Maire afin que cette festivité puisse durer au-delà de 20H.

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 MAI 2024

DELIBERATIONS

➤ **CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT EN CONTRAT A DURÉE INDÉTERMINÉE DE GÉRANTE D'AGENCE POSTALE**

Mr Laurent Villeret quitte la salle du Conseil Municipal.

Le Maire explique au Conseil Municipal la situation de Madame Sandra Villeret, gérante de l'agence postale communale, dont le Contrat à Durée Déterminée arrive à terme le 21 mai 2024.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un emploi permanent, contrat à durée indéterminée, de gérante d'agence postale communale à compter du 22 mai 2024 à raison de 17H50 hebdomadaire. Un nouveau contrat sera donc établi entre la commune de Corgoloin et Madame Sandra Villeret.

➤ **PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune accueille des enfants d'autres communes dans les écoles maternelles et primaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe, à l'unanimité à 1 083.83€ par élève (coût moyen maternelle/élémentaire), la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques, pour l'année scolaire 2023/2024
- Précise que cette participation ne sera pas demandée aux communes pour lesquelles un accord de réciprocité est passé.

➤ **REDEVANCE D'OCCUPATION DOMAINE PUBLIC SICECO 2024**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune percevra la somme de 263€ en 2024, au titre de la redevance d'occupation du domaine public due par ENEDIS.

TRAVAUX GRDF AUTOUR DE L'ÉGLISE

Mr Christian Mezzavilla explique à l'assemblée que l'ancienne chaudière a été définitivement enlevée au pied de l'église. Des travaux de terrassement pour le renouvellement du réseau gaz et ces branchements associés Place de la Mairie – Rue de la Gare pour GRDF auront lieu du 17 juin au 5 juillet 2024. Un arrêté du Maire sera pris pour réglementer la circulation pendant ces travaux réalisés par la SCUB.

Des devis seront demandés à des entreprises pour le changement des gouttières de l'église car il y a des infiltrations dans la voûte.

SICECO – intervention de Mr Philippe HÉRITIER

Eclairage Public : concernant la rénovation de 2 lampes « Chemin de Boncourt-la-Ronce », le SICECO a établi un nouveau devis revu à la baisse, ne prenant plus en compte l'armoire et ses connexions, remplacées récemment. Seuls 1 339.39€ resteront à la charge de la commune.

Le massif prévu pour recevoir le candélabre neuf devant l'entreprise Jodel Route Départementale 974 a été remplacé.

INFORMATIONS DU MAIRE

- VVF ne poursuit pas le projet au Château de Cussigny. La pré- ZAD sera caduque par elle-même. Le château pourra être mis à la vente.
- Projet Hudson zone artisanale : Le Maire informe que l'UDAP (Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine) a émis un avis défavorable lors de sa consultation. La réponse à la consultation des Climats de Bourgogne est attendue. Une enquête publique aura lieu du 10 juin au 9 juillet 2024.

.../...

- Le Conseil Départemental pilote une large étude de valorisation paysagère de la Route des Grands Crus dans la perspective des 90 ans, en 2027. Une réunion sur le programme d'actions et les perspectives d'aménagement de la RD974 s'est tenue le 29 avril 2024. Le Maire en explique les grandes lignes. Le Conseil Municipal sera informé de l'avancée de ce projet.
- La Conférence des Maires s'est tenue le 23 avril 2024 à Nuits-Saint-Georges. Le Maire présente au Conseil Municipal les différents points abordés :
 - Présentation du Réseau Elu Rural Relais de l'Egalité (EREE) qui concerne les violences intra familiales. Madame Martine Bugnot se porte volontaire pour assister à une 1^{ère} rencontre le 14 mai prochain. Il faudra un élu référent au sein de la commune.
 - Implication de la Communauté de Communes dans l'étape du contre la montre du Tour de France du 5 juillet 2024.
- Passage de la Flamme Olympique
- Le personnel du Cinéma Nuiton ne sera pas repris par la Communauté de Communes.
- Mise en place d'une période test de fonctionnement d'une plate-forme de covoiturage sur le territoire communautaire (BlaBlaCar) à partir du 1^{er} juin 2024 et gratuit pour les passagers.

TOURS DE GARDE DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN 2024

Le Conseil Municipal établit une ébauche des tours de garde des Elections Européennes du 9 juin 2024, ébauche qui sera envoyée à chaque conseiller.

DIVERS

- Passage des voitures anciennes du 11^e Rallye des Bicylindres le 20 mai 2024 sur les routes de notre commune de Magny-les-Villers D2 pour la direction de Argilly, D 2 Moux, Antilly.
- Invitation à l'Assemblée Générale du CAUE du 17 mai 2024.
- Les parents d'élèves envoient un courrier à l'Inspection Académique pour appuyer une ouverture d'une classe face à l'augmentation des effectifs de l'école maternelle. Il est demandé au Maire d'adresser un courrier dans ce sens.
- Mr Christian Mezzavilla parle de l'exposition ViniBD à Nuits-Saint-Georges les 25 et 26 mai prochain.
- Mr Stéphane Guigot émet l'idée de repeindre les tags sur le mur derrière la salle Vigot.
- Mme Patricia Débarbouillé pose la question sur la recherche d'un groupe de musique pour la fête du 21 juin.
- Discussion sur la question des toilettes lors du marché.

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 JUIN 2024

DELIBÉRATIONS

➤ BILAN DE CONCERTATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de tirer le bilan de la concertation

L'ensemble des modalités de concertation définies par la délibération du 31 janvier 2024 a été respecté. Le public a été suffisamment informé sur le projet de modification n°1, et disposait de moyens d'expression. Le délai d'environ 4 mois qui s'est écoulé depuis le lancement de la concertation, a laissé une durée suffisante pour s'exprimer. Le bilan de concertation est positif. Deux observations ont été portées à la connaissance de la municipalité sur le registre mis à disposition. Une réponse sera apportée par la mairie. Le Conseil Municipal dit que la présente délibération et le bilan de la concertation qui y est annexé, seront joints au dossier d'enquête publique de la modification n°1 du PLU. La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et sera transmise à Monsieur le sous-préfet.

➤ GARAGES COMMUNAUX – MANDATEMENT D'UN GEOMETRE – PARCELLE AH N° 63

En vue de la vente des garages communaux situés Rue du Petit Paris à Corgoloin, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,** décide de faire appel à un géomètre expert pour effectuer une division du terrain cadastré section AH n°63, d'une contenance de 3a07ca appartenant à la commune de Corgoloin.

Le Maire sollicitera TT Géomètres Experts de Beaune. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

➤ MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN CONTRAT CDD

Le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité et dans l'intérêt du service au sein de l'école maternelle, de modifier la durée du temps de travail hebdomadaire de l'ATSEM, soit de passer de 30 heures hebdomadaire à 35 heures hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la modification du temps de travail de l'ATSEM à compter du 1^{er} juillet 2024.

➤ PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – RISQUE PRÉVOYANCE

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De retenir la procédure de la convention de participation pour les risques prévoyance pour un effet des garanties au 01/01/2025. La procédure retenue est déclinée comme suit :
 - Participation au dispositif du CDG 21 pour permettre d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par ce dernier.
 - De verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention : En respectant le minimum prévu à l'article 2 du décret n°2022-581, soit, en l'état actuel du droit, 7 €.
 - La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit, au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance.

➤ REDEVANCE HEBERGEMENT DES CONCENTRATEURS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord sur la redevance hébergement des concentrateurs d'un montant de 58.70€ au titre de l'exercice 2024.

TELERELEVE EAU POTABLE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion d'information sur la mise en place de la télérelève pour l'eau potable a été organisée le 29 mai 2024 avec Véolia et la société Birdz.

Il s'agit de prospecter les communes afin de définir l'implantation du matériel de télérelève et de répondre à la convention d'occupation pour l'hébergement de la passerelle de Télérelève.

.../...

INFORMATIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

FESTIVITÉS DU 13 JUILLET

Madame Sauvain Annick fait le point sur les festivités du 13 juillet : repas, buvette qui cette année sera tenue par l'association « AE2C », la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice.

Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres avec le déroulement de ces festivités et un coupon d'inscription à rendre à la mairie.

Le prix du repas adultes sera de 15€ et celui des enfants (de moins de 15 ans) de 10€.

ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN 2024

Le Maire informe le Conseil Municipal que sur les 38 listes en présence, 16 listes sont sans bulletins. Il est possible de les télécharger. Les tours de garde demeurent sans changement.

REUNION TERRITORIALE SCOT

Le maire informe le conseil municipal qu'une réunion territoriale SCOT pour le secteur de Nuits-Saint-Georges et sa périphérie s'est tenue le lundi 3 juin 2024. Elle concernait la répartition des logements des 8 communes. Le besoin en logements total 2022-2040 pour Corgoloin est de 62 dont 6 vacants.

CINÉ EN PLEIN AIR

Corgoloin s'est porté volontaire pour une séance de cinéma en plein air le mercredi 10 juillet 2024 à 22 h, initialement prévue le 24 juillet 2024. Le film projeté sera Astérix et Obélix « l'Empire du Milieu ».

Ce projet est porté par trois communes (Comblanchien, Premeaux et Corgoloin). Le coût est de 1000 € partagé entre les trois villages. Il a été évoqué la tenue d'une buvette par une association communale.

BATIMENT A VOCATION DE COMMERCE

Le projet d'enseigne « Comptoir de Campagne » est définitivement abandonné.

Une nouvelle activité commerciale sous le nom de « Bienvenue à la ferme » est intéressée par le projet.

Un échange en visio, afin de présenter le concept, a été programmé le jeudi 13 juin 2024.

DIVERS ET QUESTIONS DIVERSES

- Une enquête publique portant sur le projet de modification N° 1 du PLU aura lieu à la mairie de Corgoloin du 10 juin 2024 au 9 juillet 2024. Un commissaire enquêteur recevra le public selon les jours et les heures déjà communiqués.
- Remerciements reçus de Madame Josiane Maissiat à l'occasion de son départ en retraite.
- Passage de la Flamme Olympique le 12 juillet 2024 à Vougeot. Une cérémonie se tiendra à 15h30 place de la mairie à Vougeot.
- Le magasin « Le temps de la récré » a envoyé une invitation à l'occasion de ses 21 ans d'existence.
- La kermesse des écoles du RPI Comblanchien – Corgoloin – Premeaux, se tiendra le vendredi 14 juin 2024 dans le parc à Comblanchien.
- La réunion du Conseil d'écoles est fixée au vendredi 21 Juin 2024.
- A l'initiative de parents d'élèves, un courrier a été adressé à l'académie de Dijon. Cela concerne l'ouverture éventuelle d'une classe en maternelle. Une décision devrait être rendue le 13 juin 2024.
- Intervention de Madame Patricia Débarbouillé concernant des trous sur le chemin de la « Grand Fin » à Cussigny, qui n'ont toujours pas été rebouchés.
- Intervention de Madame Irène Lenoir concernant un litige entre l'accompagnatrice des bus scolaires et la Société Transarc.
- Monsieur Stéphane Guigot demande que le coût du géomètre mandaté pour effectuer une division de terrain sur la parcelle cadastrée AH N°63 puisse être ajouté au prix de vente des garages communaux, rue du Petit Paris à Corgoloin.

ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 JUILLET 2024

DELIBERATIONS

➤ PRIX DES REPAS DU 13 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe ainsi les prix des repas pour le 13 juillet 2024 :

- repas adultes : 15.00€
- repas enfants (- de 15 ans) : 10.00€

➤ DELIBERATION PORTANT SUR L'ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL ATSEM A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

Le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser le travail de l'agent ATSEM à l'école maternelle en annualisant son temps de travail sur un cycle annuel, soit du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 en respectant le planning annuel établi matérialisant les différentes périodes.

Le cycle proposé pourrait être mis en place **sous réserve de l'avis du Comité Social Technique.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à l'annualisation du temps de travail de l'ATSEM à l'école maternelle de Corgoloin, à compter du 1^{er} septembre 2024 et sous réserve de l'avis du Comité Social Technique.

Madame Caniaux Mélanie assure dorénavant le ménage des locaux de la maternelle ; ces tâches ayant été retirées à la société EGN.

➤ PROJET SOCIETE CIRCET – IMPLANTATION ANTENNE RELAIS

La société « CIRCET » présente un projet d'implantation d'une antenne relais SFR sur le terrain appartenant à la commune de Corgoloin, Rue de la Varenne (à côté de la société Romboletti), parcelle cadastrée n°64, section ZB. Un emplacement de 60 m² serait nécessaire pour l'installation d'un pylône d'une hauteur de 36m environ, ainsi qu'un local technique et/ou des armoires techniques.

Une convention pour l'implantation de ce relais de radiotéléphonie est proposée pour une durée de 12 ans moyennant un loyer fixé à un montant forfaitaire annuel de 5 000€, net de toutes charges.

La présentation de la convention posant dans son ensemble un certain nombre d'interrogations, **le Conseil Municipal met en réflexion ce projet et décide de surseoir à une décision.**

➤ REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2024 GRDF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable sur la redevance d'occupation du Domaine Public GRDF 2024 et s'élève à 378.00€.

➤ PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNE DE CORGOLOIN A LA MANIFESTATION « CINÉ PLEIN AIR »

Les 3 communes de Premeaux-Prissey, Comblanchien et Corgoloin se sont associées pour proposer un cinéma plein air le 10 juillet 2024.

Le Maire propose au Conseil Municipal de participer financièrement à l'organisation de cette manifestation dont le coût s'élève à 1000.00€, selon la répartition suivante, en accord avec les communes concernées, soit :

- Participation de Comblanchien : 330.00€
- Participation de Premeaux-Prissey : 330.00€
- Participation de Corgoloin : 340.00€

La communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges enverra le titre à payer d'un montant de 1000.00€ à la commune de Corgoloin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord.

.../...

13 JUILLET 2024

Madame Annick Sauvain présente un récapitulatif des dépenses du 13 juillet 2024. Les conseillers municipaux se retrouveront le samedi pour la mise en place finale. Le Maire aura pris un arrêté interdisant le stationnement pour permettre le bon déroulement de ces festivités.

MODIFICATION N° 1 PLU

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée du 10 juin au 9 juillet 2024.

Le Commissaire Enquêteur, Mr Jean-Marc Daurelle, a dressé un procès-verbal de synthèse des observations du Public. Le Maire devra remettre son mémoire en réponse du procès-verbal au plus tard le 24 juillet 2024.

La procédure se poursuit.

CONSEIL D'ECOLE R.P.I COMBLANCHIEN-CORGOLOIN-PREMEAUX PRISSEY

Le Maire présente le compte-rendu du Conseil d'Ecole du R.P.I en date du 2 juillet 2024. La réunion de la commission de carte scolaire est repoussée au 17 juillet 2024.

ONF

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ONF organise le 6 septembre 2024 une vente de bois de gré à gré par soumissions de bois d'œuvre feuillus, bois sur pied, concernant la parcelle 26.

Aussi, sur conseils de l'ONF, le prix plancher est fixé à 160€ du m³ (145m³ au total soit 23 200 euros).

COMMUNAUTE DE COMMUNES COLLECTE DES DÉCHETS

Dans le but d'optimiser les itinéraires de ramassage des déchets ménagers et recyclables, les jours de collecte seront modifiés dans notre commune à partir du lundi 2 septembre 2024. Le nouveau calendrier de ramassage sera diffusé.

TRAVAUX BATIMENT A USAGE DE COMMERCE

Suite à la réunion en date de ce jour avec le BAU (cabinet d'architecte), les travaux du bâtiment à usage de commerce à l'ancienne gendarmerie, débuteront début septembre 2024. La commune pourra faire le bornage des terrains.

SICECO

Mr Philippe Héritier intervient sur les travaux en cours :

- remplacement des 137 ampoules en 41 ou 47 watts (on enlève des 70 et des 100 watts) ;
- sinistre RD 974 massif et lampe posés le 10 juillet 2024 ;
- projet d'ombrière, porteuse de panneaux photovoltaïques vers le terrain de football : Le SICECO préconise, avant de lancer toute étude, d'organiser un temps d'échange avec les Climats pour discuter des possibilités en secteur UNESCO. Le SICECO, en fonction de nos disponibilités, peut nous accompagner lors du rendez-vous et pour le préparer.

DIVERS

Mme Martine Rocchi Caslani demande s'il est possible de couper une branche de roncier qui déborde sur le « Chemin Neuf » au croisement avec la « Rue de la Bretonnière ».

Madame Patricia Débarbouillé demande que les orties devant le panneau d'affichage de Cussigny puissent être enlevées.

INFORMATIONS MUNICIPALES

NOUVEAUX ARRIVANTS

Il est rappelé que les nouveaux habitants de Corgoloin sont invités à se présenter en Mairie, munis de leur livret de famille et doivent remplir la fiche de famille « NOUVEAUX HABITANTS » ci-jointe. Cela permettra de mettre à jour notre état civil afin de mieux préparer les futures manifestations



RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE



Le recensement à l'âge 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent cet anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Il permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire. Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.



AGENCE POSTALE COMMUNALE

95 grande rue -21700 CORGOLOIN

Ligne directe de téléphone : 03 80 62 71 42

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 9h00 à 11h30

PANNEAUX D'AFFICHAGES



Récapitulatif de leurs installations :

Place de la Mairie – Point Poste – Ancienne Gendarmerie - Impasse du Fourneau

Place des Peupliers - Place des Platanes -Rue du Cassis

Rue du 19 mars 1962

Lavoir de Cussigny – Lavoir de Moux



DEFIBRILLATEUR



Un défibrillateur est installé aux abords de la salle des fêtes

EVENEMENTS HEBDOMADAIRES :

Le marché reste présent tous les vendredis.



Par manque de chiffre d'affaires et de fréquentation le « Barba'tube » et « Grilled Cheese » ne seront plus présents sur notre commune. Néanmoins ils restent disponibles pour vos événements privés. :

Bar'Batube : 06 68 28 27 61 – Grilled Cheese 07 82 19 05 39

INFORMATIONS MUNICIPALES



AFFOUAGES TAILLIS – TÊTES DE CHÊNES

La Commune de Corgoloin propose des coupes de bois à ses habitants.

Si vous souhaitez en retenir, veuillez vous inscrire au secrétariat de Mairie.

Date limite : 15 octobre 2024



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 1918

Le **lundi 11 novembre 2024**, la France commémorera l'armistice de la Première guerre mondiale 1914-1918

La population est invitée à participer à cette cérémonie :

-  10 h 45 Rassemblement Place de la Mairie
-  11 h Cérémonie au Monument aux Morts avec dépôt de gerbe.
-  11 h 30 Vin d'honneur offert par la municipalité à la salle des fêtes



Chaque **8 mai et 11 novembre**, le bleuet est arboré comme symbole de solidarité envers les anciens combattants, les veufs et veuves de guerre, les pupilles de la nation, les victimes de guerre et de terrorisme, familles de militaires ou de policiers tués en service.

Le produit de ces dons permet d'apporter des aides sociales aux anciens combattants, aux pupilles de la Nation et aux victimes d'attentats. Il finance également les actions de mémoire et de civisme pour donner des repères à la jeunesse et lui transmettre les valeurs républicaines.

Pour en savoir plus et pour effectuer un don, rendez-vous sur : <https://www.onac-vg.fr/> et <https://www.boutique-bleuetdefrance>

REPAS DES AINÉS



La municipalité réunira nos aînés de plus de 70 ans le

Dimanche 24 novembre 2024 à partir de 12h
à la salle des fêtes.

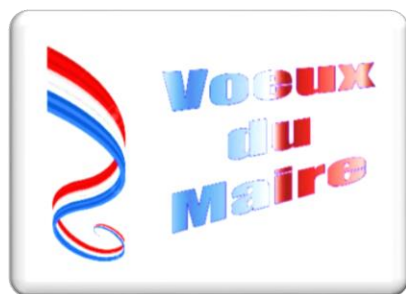
Une invitation nominative sera adressée aux personnes concernées.



Les Scintillantes

Afin de permettre à un maximum de personnes de profiter de ce grand moment de convivialité, les membres du Conseil Municipal se feront un plaisir de venir vous chercher. La salle des fêtes est dotée d'un accès aux personnes à mobilité réduite.

INFORMATIONS MUNICIPALES



VŒUX DU MAIRE

Dimanche 12 janvier 2025 à 10h

Pour ne pas avoir deux événements le vendredi soir, la commission manifestation a décidé de déplacer le jour des vœux au dimanche matin. Avec ce changement, nous espérons un public plus nombreux à cette occasion.



Les habitants de Corgoloin seront cordialement invités par voie d'affichage et Panneau Pocket à la salle des fêtes pour la présentation des vœux du Maire et du Conseil Municipal.

ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES



Confier son enfant à une assistante maternelle agréée offre les avantages d'un accueil familial dans un autre foyer à proximité de chez soi.

Cet agrément est délivré par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) un organisme qui dépend du département. Sans cet agrément, il est illégal d'exercer le métier d'assistante maternelle et d'accueillir des enfants chez soi.

Plusieurs assistantes maternelles sont à votre disposition sur la commune pour accueillir vos enfants :

Madame Christelle BEAUMONT JEANNIARD

Route Départementale 974 – 06.23.90.89.05

Madame Laurence CALLA

9 rue du 19 mars 1962 – 03.80.62.73.68

Madame Léana JULIEN

Rue du Petit Paris – 06.34.41.98.09

Madame Martine PETOT

8 Route Départementale 974
Lotissement Fourneau III – 03.80.30.21.60

Madame Sandrine SAUVAIN

6 chemin de la Truode – 06.18.21.14.10

Madame Laëtitia MONGOUACHON

22 rue du Cassis- 07.88.61.10.95



Mise à disposition de la salle des fêtes pour vos futurs événements et réceptions.

Location réservée ***uniquement aux habitants de Corgoloin.***

Location de la salle des fêtes avec le caveau :

➤ 450 € le week-end et uniquement le week-end



LE BIEN PUBLIC

Correspondante locale du journal « Le Bien Public »

Madame Mathilde PICAVET: 06 11 42 60 99 - mathpic21700@gmail.com

INFORMATIONS MUNICIPALES



RPI de la Côte de Nuits Corgoloin– Comblanchien – Premeaux-Prissey

Effectifs à la rentrée 2024/2025

ECOLE MATERNELLE : 56 élèves pour 2 classes. Directrice Madame BRIDET

A Comblanchien	1classe de PS/MS	<i>28 dont 13 élèves de Corgoloin</i>	Madame HUDELOT
A Corgoloin	1 classe de MS/GS	<i>28 dont 16 élèves de Corgoloin</i>	Madame BRIDET

ECOLE PRIMAIRE : élèves pour 4 classes. Directrice Madame BENEDETTI

A Corgoloin	1 classe de CP	<i>18 dont 12 élèves de Corgoloin</i>	Madame LE LAY
A Corgoloin	1 classe de CE1	<i>23 dont 14 élèves de Corgoloin</i>	Madame LAMBERT
A Comblanchien	1 classe de CE2	<i>21 dont 9 élèves de Corgoloin</i>	Madame BENEDETTI
A Comblanchien	1 classe de CM1/CM2	<i>25 dont 13 élèves de Corgoloin</i>	Madame PAGANT

Au total 3 classes à Corgoloin et 3 classes à Comblanchien

Pour 143 élèves dont 77 élèves de Corgoloin

Effectifs sur les trois dernières années :

Rentrée 2023 : 142 élèves --- Rentrée 2022 : 138 élèves --- Rentrée 2021 : 150 élèves

ARBRE DE NOËL



Samedi 14 décembre 2024 à partir de 14h

A l'occasion de l'arbre de Noël, la municipalité offrira un spectacle pour les enfants du village nés après le 1^{er} janvier 2013. Ce spectacle débutera à 14h30 et sera suivi de la venue du Père Noël pour la distribution de bons d'achat de 15€ à prendre

à la librairie « LA PAGE D'APRÈS » à Nuits Saint Georges.

Le verre de l'amitié clôturera la journée.



Le bulletin d'inscription

Afin de vous inscrire, merci de remplir le coupon réponse ci-dessous et le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou l'adresser par mail à contact.adjoins@corgoloin.com **avant le 20 novembre 2024**

INSCRIPTION IMPERATIVE – Arbre de Noël du 14 décembre 2024

NOM:

NOM – PENOM:		date de naissance:	
NOM – PRENOM:		date de naissance:	
NOM – PRENOM:		date de naissance:	
NOM – PRENOM:		date de naissance:	

Adresse:

.....

.....

CIVISME – VIVONS ENSEMBLE

LES TROTTOIRS

Chaque Corgolinois est responsable de l'état du trottoir qui borde sa propriété et en particulier, de la végétation sortant de son jardin (haies) afin de ne pas empiéter et gêner la circulation des personnes.

Par temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison. Par temps de verglas, ils doivent également prendre toutes les précautions (sablage, salage) pour éviter les chutes aux abords de leur habitation.

REPLISSAGE DES CONTAINERS A VEGETAUX

Les bennes sont destinées à recevoir des **végétaux putrescibles** et de **petites tailles** (sécateur à main). **Ne pas oublier de tasser le contenu chaque fois que vous apportez des végétaux afin d'éviter les débordements.** Ceci, afin de permettre à tous d'utiliser au maximum les bennes et de rationaliser leur transport.



DEJECTIONS CANINES



Quelques règles de civisme :

Il est préférable de ne pas laisser les chiens divaguer sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien. Est considéré comme errant tout chien non immédiatement sous la surveillance de son maître. Pour le bien de tous, les propriétaires de chiens sont priés de se munir de sacs afin de laisser l'endroit propre après son passage. La commune a mis à disposition des sacs et des poubelles.

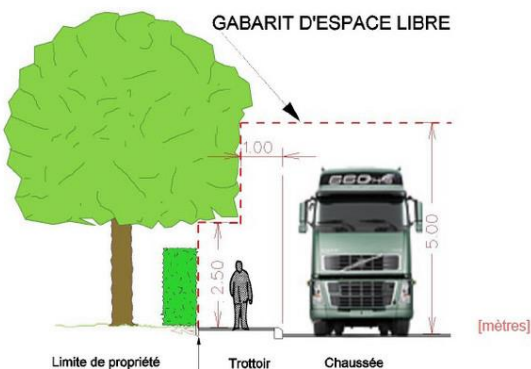
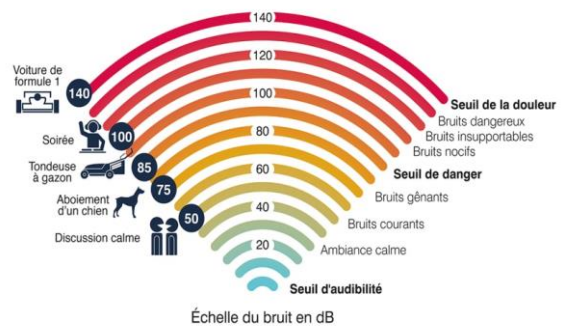
Le fait de ne pas ramasser les déjections de son animal peut être puni de l'amende prévue par les contraventions de la 2^{ème} classe.

BRUIT UTILISATION DES ENGIN A MOTEUR

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, motoculteur, débroussaileuse, tronçonneuse, perceuse, etc.) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h30/12h - 14h30/ 19h30
- le samedi de 9h/12h - 15h/19h
- le dimanche que de 10h/12h.

L'infraction à cette règle peut être sanctionnée dès lors que le bruit causé porte atteinte à la tranquillité du voisinage, soit par la durée, soit par la répétition, soit par son intensité. Article 4 de l'arrêté préfectoral.



ENVIRONNEMENT

Art. R161.24 du Code Rural :

Il est rappelé que **la taille des haies** de clôture ou branches d'arbres est **obligatoire**, afin de n'obstruer en aucune façon le passage des piétons sur la voie publique et l'éclairage public. Toutes tailles importantes (branches d'arbres, taille de haie, etc.) doivent être emmenées aux déchetteries prévues à cet effet et non dans les containers à végétaux de la commune.

COLLECTES DES DÉCHETS 2024

CORGOLOIN

 Tri sélectif  Ordures ménagères  Jours fériés

Pensez à sortir votre bac ou sac la veille de la collecte.
Celle-ci peut avoir lieu le matin ou l'après-midi.

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

MARS

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

À TRIER

TOUS LES PAPIERS ET LES CARTONNETTES



Journaux et magazines



Prospectus et catalogues



Courriers, enveloppes et autres papiers



Cartonnettes



⚠ EN VRAC

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles en verre



Pots, bocaux et flacons en verre



Retrouvez la liste des Points d'Apport Volontaire sur le site internet de la Communauté de communes.

DÉCHÈTERIES pour les particuliers

À compter du
30 septembre 2024

**Gevrey-Chambertin
& Nuits-Saint-Georges**
Communauté de Communes



LES HORAIRES DE VOS DÉCHÈTERIES

ÉTÉ : du 1^{er} avril au 31 octobre
HIVER : du 1^{er} novembre au 31 mars

QUINCEY - Chemin de la Station

	ÉTÉ	HIVER
Mardi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

NUITS-SAINT-GEORGES - Route de Chaux

	ÉTÉ	HIVER
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mardi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Mercredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Jeudi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

FLAGEY-ÉCHEZEAUX - Rue du chemin neuf

	ÉTÉ	HIVER
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

SAULON-LA-CHAPELLE Chemin rural n°5 dit de la Quenissière

	ÉTÉ	HIVER
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

BROCHON - Chemin de Saule

	ÉTÉ	HIVER
Mardi	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Vendredi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h
Samedi	8 h 30 - 12 h 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 14 h - 17 h

RENSEIGNEMENTS :

Communauté de communes
de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
03 80 61 19 98 ou 03 80 61 18 19

Un après-midi jeux de société pour toutes les générations



Samedi 23 mars à la salle Georges-Vigot de Corgoloin, la municipalité et les membres de la commission manifestations ont organisé une rencontre intergénérationnelle autour des jeux de société.

Ils étaient une vingtaine à participer à cet événement. Lors de cet après-midi, une vingtaine de participants se sont réunis autour de jeux de société et de cartes, dans une ambiance conviviale. L'objectif de ce rendez-vous était de passer un moment et d'en apprendre plus sur les différents jeux et sur la vie du village. Un goûter à base de friandises et gâteaux faits maison

a clôturé cet après-midi riche en anecdotes entre les jeunes et les aînés du village. Cette initiative sera renouvelée par la commune car elle est fortement appréciée par les participants de tous les âges.

Cérémonie du 8 mai



Que s'est-il passé le 8 mai 1945 ? Après la bataille de Berlin qui se termine le 2 mai 1945 par la victoire soviétique sur les troupes allemandes, le Troisième Reich s'effondre. Dans un premier temps, c'est le 7 mai 1945 à Reims, où se trouvait le quartier général des forces alliées en Europe occidentale dirigé par le général américain Eisenhower, qu'est signée la **reddition de l'armée allemande**. Les combats doivent cesser le **8 mai à 23h01**. Les représentants du Haut Commandement allemand signent un [nouvel acte de capitulation à Berlin le 8 mai 1945](#) à 23h01 en présence des représentants de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS), des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France.



Pourquoi est-ce devenu un jour férié ? En France, la [loi du 7 mai 1946](#) fixe la **date de commémoration de la Victoire au 8 mai de chaque année** si ce jour est un dimanche. Dans le cas contraire, cette commémoration est prévue le premier dimanche qui suit cette date. Par la suite, la [loi du 20 mars 1953](#) prévoit la célébration de cette journée le 8 mai qui devient alors un **jour férié**. Dans le contexte de la réconciliation franco-allemande, un [décret du 11 avril 1959](#) supprime ce jour férié même si une **commémoration du 8 mai 1945** est maintenue chaque deuxième dimanche du mois de mai. Un [décret du 17 janvier 1968](#) prévoit de commémorer cette date anniversaire chaque 8 mai en fin de journée. De 1975 à 1981, cette journée de commémoration est **abandonnée au profit du 9 mai**, en souvenir du discours de Robert Schumann sur la construction européenne. Par la [loi du 2 octobre complétant certaines dispositions du code du travail](#), la commémoration du 8 mai est rétablie et **le 8 mai devient à nouveau un jour férié**.

Marché en fête à l'occasion de la fête de la musique vendredi 21 juin



Instauré depuis quatre ans sur la commune, le marché de Corgoloin attire de nombreux visiteurs et est un succès qui se pérennise. Pour célébrer la Fête de la musique, le marché hebdomadaire de vendredi 21 juin était en fête. Autour des commerçants, habituels, les visiteurs ont profité musicalement du répertoire des chansons des années 1960 à 1990, jouées par Charly, groupe de musique local, venu de Comblanchien. Cette animation était installée sur la place de la Mairie et de 17 heures à 21 heures.

AU FIL DES EVENEMENTS

Ciné plein air mercredi 10 juillet



Une centaine de personnes malgré le mauvais temps

Cette fois-ci dans la commune de Corgoloin, le mercredi 10 juillet, la séance s'est déroulée vers 22 heures, place de la mairie, pour la projection du film **Astérix et Obélix L'Empire du milieu**. Mais avant cela, le premier édile de la commune, Dominique Veret, a remercié toutes les personnes participant au projet, en commençant par les villages de Premeaux-Prissey et Comblanchien, ainsi que les deux food-trucks, *Bar'batube* et *Grilled Cheese*, qui par leur présence ont permis de se restaurer sur place, tout en regardant le film proposé.



Malgré une météo compliquée, une centaine de spectateurs se sont tout de même déplacés pour apprécier le film sur la toile géante gonflable.

Une séance qui est précédée à chaque fois, par un court métrage du festival *Voir un petit court*. Évènement qui a pour objectif de mettre en valeur le court-métrage et d'encourager la création au cœur du vignoble bourguignon.

Fête nationale du 14 juillet 2024

La commune de Corgoloin a organisé ses festivités à l'esplanade du terrain de football, située Voie romaine, le samedi 13 juillet en soirée. C'est dans le souci de ne pas rompre

la fête que tout s'est déroulé au même endroit. Pas moins de 185 personnes se sont inscrites pour participer au repas complet, préparé par Julien Minard, *L'Imprévu*, situé à Chaux. La soirée a été ponctuée par la distribution de lampions aux enfants avec un petit circuit dans les rues, avant le tirage du feu d'artifice et l'ouverture du bal avec Sono 2000.



Cette année, la commune a confié la buvette du 14 juillet à l'association AE2C, Association des parents d'élèves du RPI de la Côte de Nuits.



AU FIL DES EVENEMENTS

Le domaine du Clos des Poulettes a inauguré sa nouvelle cuverie

C'est un bâtiment flambant neuf qui s'inscrit désormais dans le paysage corgolinois. La nouvelle cuverie du domaine du Clos des Poulettes a été inaugurée le jeudi 5 septembre en présence d'une centaine de convives. Tout a commencé en 2014, lors de l'achat par Hélène Michaut, propriétaire du domaine, de six-cents mètres carrés de chai à Corgoloin. Le tout à quelques mètres du domaine. L'ensemble a été rénové, modernisé, et la viticultrice a installé des cuves à plafond mobile thermorégulées, en vue d'une macération et d'une extraction souple et douce des tanins. Au fil des années, cela ne suffisait pas, la place manquait et le hangar à tracteur risquait de s'effondrer. Il fallait absolument trouver une solution pour moderniser le site et faciliter les allers et retours entre la cuverie et le domaine, des six employés à temps plein.



C'est le 3 novembre 2023, que le hangar a été abattu, et le chantier d'extension du chai existant a démarré, avec un auvent à réception de vendanges et une cave. L'ensemble représente un investissement d'environ un million d'euros. Neuf mois de travaux ont été nécessaires. Tout a été prévu et respecté pour être prêt pour les vendanges de septembre 2024.

Vague d'incivilités et dégradations

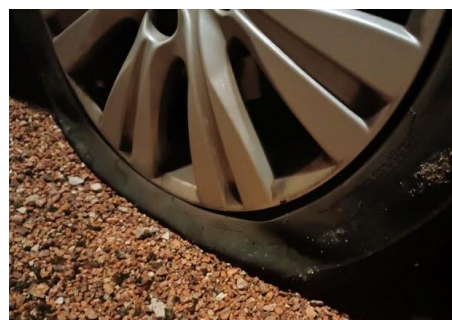


Depuis le début du mois de septembre, la commune de Corgoloin connaît une vague d'incivilités, avec des dégradations constatées sur des véhicules stationnés au niveau de la Grande rue.



Des Corgolinois ont ainsi vu leurs pneus crevés. Depuis le début de la semaine, ce sont environ douze véhicules qui ont été impactés. De plus, alors que se déroulait le conseil municipal du mercredi 11 septembre, des actes malveillants ont également eu lieu. À leur sortie, les élus ont, eux aussi, vu leurs pneus

crevés. C'est encore avec stupéfaction que le maire de la commune Dominique Veret, lors de sa venue en mairie, a constaté qu'il manquait les drapeaux au-dessus du bâtiment municipal. « Le drapeau national, celui régional et le drapeau européen ont été dérobés. Une douzaine de personnes ont également été touchées et ont vu leurs pneus crevés. Si plusieurs d'entre elles ont déjà porté plainte auprès de la gendarmerie, les autres sont invitées à y aller », explique le premier magistrat, contacté ce jeudi matin, notant que ces incivilités interviennent après « d'autres vols qui avaient déjà eu lieu cet été »



Un premier café partagé pour l'association « Lecture Jeunesse »



L'association « Lecture jeunesse » de Corgoloin vient de lancer son premier café partagé. C'est lors d'une réunion d'équipe, présidée par Muriel Jeanniard et accompagnée de ses neuf bénévoles que l'idée de créer, les samedis, de 10 à 12 heures, un moment convivial, pendant la période printanière et estivale, que l'idée a germé.

Le premier rendez-vous a eu lieu samedi 6 avril, devant l'entrée de la bibliothèque de la commune. Une dizaine de personnes ont partagé et discuté autour d'un café.

AU FIL DES EVENEMENTS

Ouverture d'un garage automobile sur la zone d'activité de La Varenne



Âgé de 29 ans, Antonin Niot vient d'ouvrir son atelier de réparation-automobile à Corgoloin. La suite logique pour ce Dijonnais qui travaille dans le domaine depuis plusieurs années.

Récemment, un atelier de réparation automobile a ouvert ses portes, rue de La Varenne, dans la commune de Corgoloin. L'établissement, baptisé garage Niot, est géré par Antonin Niot. Âgé de 29 ans et titulaire d'un baccalauréat mécanique-automobile, le jeune homme a appris son métier principalement à Dijon en exerçant diverses fonctions dans le domaine. En 2022, il s'est installé comme travailleur indépendant, prestataire de services pour notamment un réseau de professionnels de l'automobile.

Cela lui a permis de se constituer une clientèle et aussi d'approfondir son expertise du métier, comme l'explique le gérant.

Habitant Dijon, il cherchait un local d'une superficie suffisante pour l'implantation de son futur garage. L'opportunité s'est présentée de louer un terrain à Corgoloin, sur la zone d'activité de la Varenne. C'est ainsi que le garage Niot s'est implanté sur une surface de 288 m² d'atelier et de 1 000 m² environ d'extérieur.

Lundi 2 septembre, jour de l'ouverture officielle de l'enseigne, l'optimisme était au rendez-vous puisque le planning de la semaine était déjà bien chargé. Seul pour l'instant dans son atelier, Antonin Niot répare toutes marques et types de véhicules et il dispose également de trois voitures de courtoisie.

Garage Niot, au 1, rue de La Varenne à Corgoloin. Ouvert du lundi au vendredi de 8 heures à midi et de 13 h 30 à 18 heures. Contact : 06.71.74.63.92.



La 5e édition du festival Laine à l'Est les 14 et 15 septembre



Le Festival Laine à l'Est a été créé par un groupe de passionnés de la laine, voulant mettre en valeur la filière française et tout ce qui gravite autour. Cela s'est déroulé au milieu des pierres du XV^e siècle du Manoir Equivocal à Moux (Corgoloin).

Le Manoir Equivocal propose des activités pour adultes et enfants.
Se renseigner directement sur place



YOGA ENFANT

Enfants **petits** (maternelle)
10h30 - 11h : 4€

Yoga enfants **grands** (primaire)
11h - 11h45 : 7€

0643468673
Anne Véronique Pelletier



POTERIE ENFANT

Avec Rosebelle Céramique



Cours **petits** (maternelle)
11h15 - 11h45 : 8€
Ou carte de 10 séances 72€
(1 séance offerte)

Cours **grands** (primaire)
10h - 11h : 15€
Ou carte de 10 séances 135€
(1 séance offerte)

Carole 0608940958

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

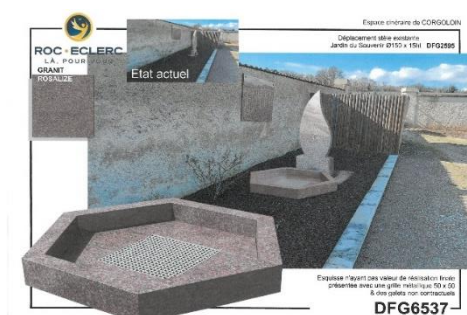
Rénovation conduite de gaz derrière l'église et démontage chaufferie église



Réparation d'une conduite d'eau sur Cussigny



Rénovation du jardin du souvenir au cimetière



TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Quelques inondations



Le 22 juin 2024 – Rue de la Combe et Voie Romaine



Le 12 août 2024

RD974 – Route de Villers



Travaux de rafraîchissement derrière la salle Georges Vigot

Travaux de démolition des extérieurs de l'ancienne gendarmerie en vue de la création d'un multi-commerce



Les p'tites infos de la bibliothèque 2024-2025

Ateliers Créa



Enfants, les mercredis 15h-17h
2 oct / 6 nov / 18 dec / 12 fev 2025

Adultes, les lundis 14h
21 oct / 16 dec

Inscription
participation 2€

Loto

5 JANVIER 2025
14H00

Soirées Contées

vendredi - 20h00

31 oct Spécial frissons

20 dec Noël



Soirées Apéro-jeux du vendredi soir

Ado - à partir de 10 ans

27 sept / 8 nov / 6 dec / 17 jan / 14 fev /
14 mars

Adultes

4 oct / 15 nov / 13 dec / 24 janv / 21 fev /
21 mars



Place la Mairie
21700 CORGOLOIN

Mardi

16h30-18h30

Vendredi

16h30-19h00

Samedi

(café-bib)

10h00-12h00

Adhésion gratuite

mediathèque

numérique

cinéma, presse,
formations,
soutien scolaire, musique,
cotedor.mediatheques.fr



Pour retrouver notre
actualité régulièrement
mise à jour

événements
nouveau

Bibliotheque-corgoloin.fr



@bibliotheque-corgoloin

La P'tite Fabrik à livre
samedis 9h30

5 oct / 10 nov / 7 dec



L'association « Corgoloin Tête et Jambes » a été créée en juin 2009 et compte une cinquantaine d'adhérents de Corgoloin bien sûr, mais des villages aux alentours !

A ce jour, elle comporte 5 activités :

Dessin

Cours mensuels le jeudi dispensés par Muriel SEICHON, diplômée de l'école supérieure des Beaux-Arts.

Cuisine

Cours assurés un lundi par mois par trois adhérentes avec repas pris en commun en fin du cours.

Randonnées mensuelles

Le samedi, en demi-journées l'hiver (10 km) et en journée aux beaux jours avec repas tiré du sac (15/20 km selon les dénivelés)

Promenades-balades

Le premier lundi de chaque mois, balade dans un village aux alentours pour 5/6 km.

Sorties

Sorties ouvertes à tous avec un tarif préférentiel aux adhérents.

Quelques photos des activités passées :



Randonnée



Cours de cuisine



Dessin

N'hésitez pas à rejoindre l'Association.
Renseignements et Calendriers sur
<http://www.corgoloin-tete-et-jambes.fr/>



**Assemblée Générale le 4 octobre 2024 à 18h
à la salle des fêtes de Corgoloin (ouvert à tous)**

Association "Corgoloin Tête et Jambes"
Siren 808 664 023 00013

Adresse Postale : 21 Grande Rue
21700 CORGOLOIN

Mail : annicksauvain@orange.fr
Téléphone : 03 80 35 85 62 - 06 28 19 70 19



AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DES DEUX CÔTES

Devenir pompier, peut-être n'y avez-vous jamais pensé ?

Le Centre d'Incendie et de Secours des Deux Côtes recrute

Pour en savoir plus sur l'engagement de pompier volontaire, présentez-vous ou contactez le chef de centre de la caserne la plus proche de chez vous. Les pompiers auront plaisir à vous faire partager leur passion et à vous expliquer que vous aussi vous pouvez vous engager.

Conditions d'engagement

- Avoir entre 16 et 55 ans ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Être motivé(e) et être en bonne condition physique ;
- Être en position régulière au regard des dispositions du code du service national ;
- Habiter à moins de 7 minutes du Centre d'Incendie et de Secours de votre secteur ;
- Disposer d'une certaine disponibilité ;

Être sapeur-pompier volontaire, c'est :

- Avoir la possibilité de participer à des missions de service public ;
- Accéder à une formation spécifique ;
- S'investir pleinement dans l'action ;
- Aider les autres ;
- La première marque de **CIVISME** ;

Comment ?

Après un entretien avec le chef de centre, votre dossier sera soumis à une commission de recrutement qui déterminera vos capacités à devenir sapeur-pompier volontaire. Vous serez également invité(e) à passer un examen médical.

Contact

Lieutenant Yves GUEPEY (chef de centre) 06.11.29.63.43

sapeur-pompier + volontaire = moi aussi



Source : <https://www.interieur.gouv.fr>
Les droits de reproduction sont réservés et strictement limités.

VIE ASSOCIATIVE

L'**AE2C** est une **association loi 1901** à but non lucratif dont l'objectif est de **financer les sorties et activités** proposées par les enseignantes aux **enfants** du RPI de la Côte de Nuits ou encore l'achat de matériel pédagogique.

Buvette du 13 juillet à Corgoloin

La mairie de Corgoloin nous a fait confiance pour la tenue de la buvette du repas du 13 juillet.

Tout s'est bien passé et personne n'est mort de soif.



Vide grenier du 8 septembre à Comblanchien

Le Vide Grenier a été un succès avec beaucoup d'exposants (94 emplacements pour 670m) et une bonne fréquentation. Les exposants et la buvette nous ont permis de gagner près de 4000€ dans la joie et la bonne humeur.

Merci aux maitresses, aux parents et à tous les bénévoles pour leur aide.

Merci à la mairie de Comblanchien pour nous avoir soutenu et mis à disposition le parc.

Vente de fromages en cours avec livraison en octobre

Un bon de commande a été distribué aux parents mais est également disponible sur Panneau Pocket et à la boulangerie Decoeur. Si vous aimez le fromage, faites-vous plaisir et en bonus, ça aidera à financer des activités pour les enfants.

Prochaines manifestations :

Vente de sapins de Noël en novembre pour une livraison le 7 décembre.

Participation au **Marché de Noël** de Comblanchien le 15 décembre

Tombola de Noël distribuée aux parents en décembre avec la remise des lots en janvier

Vente de **chocolats** de Pâques et **fromages** en Février/Mars

Fête du Muguet le 1er mai

Buvette de la **Kermesse** courant juin

Sur l'année 2023-2024, l'AE2C a financé les écoles à hauteur de **4 404 €** pour des sorties et voyages (Théâtre, cinéma, musée, ...), des transports (sorties, piscine, ...) et des achats (kit audio, jeux Labolub, ...).

L'Assemblée Générale de l'association aura lieu le Vendredi 11 Octobre à 18h30 (lieu à définir).

Association des Ecoles du RPI de la Côte de Nuits

Corgoloin, Comblanchien, Premeaux-Prissey

tel : 07 67 04 35 12 www.facebook.com/ae2c.asso/ www.ae2c-asso.fr Mail: contact@ae2c-asso.fr



Calendrier scolaire 2024-2025 avec semaine A et semaine B

www.calendrier.best

Septembre 2024	Octobre 2024	Novembre 2024	Décembre 2024	Janvier 2025	Février 2025	Mars 2025	Avril 2025	Mai 2025	Juin 2025	Juillet 2025	Août 2025
DIM 1	MAR 1	VEN 1	DIM 1	MER 1	SAM 1	SAM 1	MAR 1	JEU 1	DIM 1	MAR 1	VEN 1
LUN 2 Rentrée	MER 2 A	SAM 2	LUN 2	JEU 2 B	DIM 2	DIM 2	MER 2 A	VEN 2	LUN 2	MER 2 B	SAM 2
MAR 3	JEU 3 A	DIM 3	MAR 3	VEN 3 B	LUN 3	LUN 3	JEU 3 A	SAM 3	MAR 3	JEU 3 B	DIM 3
MER 4 A	VEN 4	LUN 4	MER 4 B	SAM 4	MAR 4	MAR 4	VEN 4	DIM 4	MER 4 B	VEN 4	LUN 4
JEU 5 A	SAM 5	MAR 5	JEU 5 B	DIM 5	MER 5 A	MER 5 A	SAM 5	LUN 5	JEU 5 B	SAM 5	MAR 5
VEN 6	DIM 6	MER 6 B	VEN 6	LUN 6	JEU 6 A	JEU 6 A	DIM 6	MAR 6 B	VEN 6	DIM 6	MER 6 A
SAM 7	LUN 7	JEU 7 B	SAM 7	MAR 7	VEN 7	VEN 7	LUN 7	MER 7 B	SAM 7	LUN 7	JEU 7 A
DIM 8	MAR 8	VEN 8	DIM 8	MER 8 A	SAM 8	SAM 8	MAR 8	JEU 8	DIM 8	MAR 8	VEN 8
LUN 9	MER 9 B	SAM 9	LUN 9	JEU 9 A	DIM 9	DIM 9	MER 9 B	VEN 9	LUN 9	MER 9 A	SAM 9
MAR 10	JEU 10 B	DIM 10	MAR 10	VEN 10	LUN 10	LUN 10	JEU 10 B	SAM 10	MAR 10	JEU 10 A	DIM 10
MER 11 B	VEN 11	LUN 11	MER 11 A	SAM 11	MAR 11	MAR 11	VEN 11	DIM 11	MER 11 A	VEN 11	LUN 11
JEU 12 B	SAM 12	MAR 12	JEU 12 A	DIM 12	MER 12 B	MER 12 B	SAM 12	LUN 12	JEU 12 A	SAM 12	MAR 12
VEN 13	DIM 13	MER 13 A	VEN 13	LUN 13	JEU 13 B	JEU 13 B	DIM 13	MAR 13	VEN 13	DIM 13	MER 13 B
SAM 14	LUN 14	JEU 14 A	SAM 14	MAR 14	VEN 14	VEN 14	LUN 14	MER 14 A	SAM 14	LUN 14	JEU 14 B
DIM 15	MAR 15	VEN 15	DIM 15	MER 15 B	SAM 15	SAM 15	MAR 15	JEU 15 A	DIM 15	MAR 15	VEN 15
LUN 16	MER 16 A	SAM 16	LUN 16	JEU 16 B	DIM 16	DIM 16	MER 16 A	VEN 16	LUN 16	MER 16 B	SAM 16
MAR 17	JEU 17 A	DIM 17	MAR 17	VEN 17	LUN 17	LUN 17	JEU 17 A	SAM 17	MAR 17	JEU 17 B	DIM 17
MER 18 A	VEN 18	LUN 18	MER 18 B	SAM 18	MAR 18	MAR 18	VEN 18	DIM 18	MER 18 B	VEN 18	LUN 18
JEU 19 A	SAM 19	MAR 19	JEU 19 B	DIM 19	MER 19 A	MER 19 A	SAM 19	LUN 19	JEU 19 B	SAM 19	MAR 19
VEN 20	DIM 20	MER 20 B	VEN 20	LUN 20	JEU 20 A	JEU 20 A	DIM 20	MAR 20	VEN 20	DIM 20	MER 20 A
SAM 21	LUN 21	JEU 21 B	SAM 21	MAR 21	VEN 21	VEN 21	LUN 21	MER 21 B	SAM 21	LUN 21	JEU 21 A
DIM 22	MAR 22	VEN 22	DIM 22	MER 22 A	SAM 22	SAM 22	MAR 22	JEU 22 B	DIM 22	MAR 22	VEN 22
LUN 23	MER 23 B	SAM 23	LUN 23	JEU 23 A	DIM 23	DIM 23	MER 23 B	VEN 23	LUN 23	MER 23 A	SAM 23
MAR 24	JEU 24 B	DIM 24	MAR 24	VEN 24	LUN 24	LUN 24	JEU 24 B	SAM 24	MAR 24	JEU 24 A	DIM 24
MER 25 B	VEN 25	LUN 25	MER 25	SAM 25	MAR 25	MAR 25	VEN 25	DIM 25	MER 25 A	VEN 25	LUN 25
JEU 26 B	SAM 26	MAR 26	JEU 26 A	DIM 26	MER 26 B	MER 26 B	SAM 26	LUN 26	JEU 26 A	SAM 26	MAR 26
VEN 27	DIM 27	MER 27 A	VEN 27 A	LUN 27	JEU 27 B	JEU 27 B	DIM 27	MAR 27 A	VEN 27	DIM 27	MER 27 B
SAM 28	LUN 28	JEU 28 A	SAM 28	MAR 28	VEN 28	VEN 28	LUN 28	MER 28 A	SAM 28	LUN 28	JEU 28 B
DIM 29	MAR 29	VEN 29	DIM 29	MER 29 B		SAM 29	MAR 29 A	JEU 29	DIM 29	MAR 29	VEN 29
LUN 30	MER 30 A	SAM 30	LUN 30	JEU 30 B		DIM 30	MER 30 A	VEN 30	LUN 30	MER 30 B	SAM 30
	JEU 31 A		MAR 31	VEN 31		LUN 31		SAM 31		JEU 31 B	DIM 31



ZONE A

Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

ZONE B

Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

ZONE C

Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

Jours fériés
2024-2025

SEMAINE A

A

SEMAINE B

B

COUP DE GUEULE DES CORGOLINOIS

Utilisation d'engins privés

Mot d'un administré de la commune :



« Certaines personnes s'autorisent à survoler les propriétés privées à l'aide d'un drone.

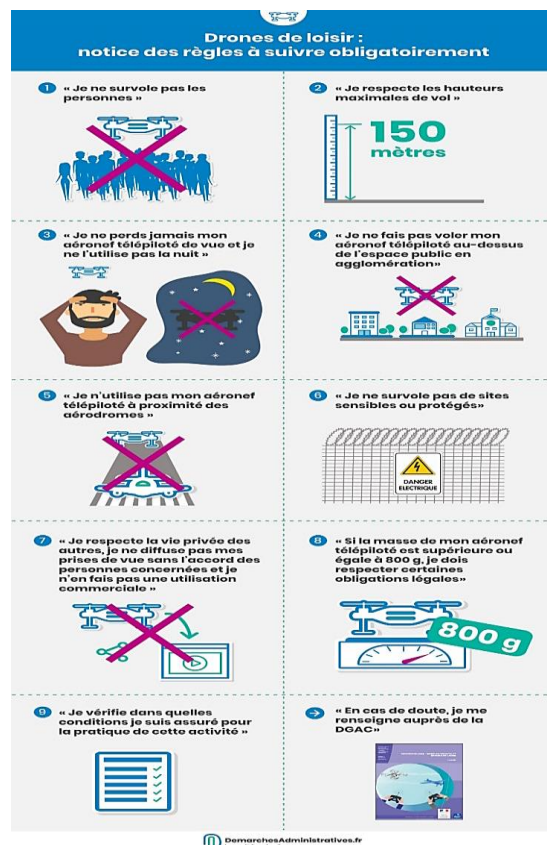
Lorsqu'on se sert de ces engins, il y a une législation à respecter et des règles à suivre. A savoir :

- On ne peut pas survoler de personnes sans leur consentement
- Le drone doit rester dans le champ visuel de son propriétaire
- Le drone n'a pas le droit de voler pendant la nuit
- Le drone ne doit pas faire de prises de vue sur et au domicile des voisins

Au hameau de Moux, un habitant se faisant visiter à plusieurs reprises et peut-être filmé dans son intimité a prévenu la gendarmerie.

Une enquête pourrait être engagée entraînant de fortes amendes.

A bon entendeur, salut ! »



INFORMATIONS DIVERSES

Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est d'accompagner les parties dans la recherche d'une solution amiable à leur différend. Le conciliateur peut être désigné par les parties ou par le juge.

Le recours au conciliateur de justice est gratuit.

Situations pour lesquelles il est compétent

- Problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen)
- Différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires
- Différends relatifs à un contrat de travail
- Litiges de la consommation
- Litiges entre commerçants
- Litiges en matière de droit rural
- Litiges en matière prud'homale



**CONCILIATEUR
DE JUSTICE**

**Mairie de Nuits Saint Georges
Avocats Conciliateurs de Justice
Place d'Argentine
21700 NUITS SAINT GEORGES**

Le conciliateur est là tous les mardis de 14h30 à 16h
Un avocat est aussi présent 2 fois par mois de
17h30 à 18h30, salle Jean Macé

Téléphone : 03 80 62 01 20

Petite annonce :

Particulier recherche appartement **meublé** 2/3 pièces ou maison équivalente à louer DÉBUT FEVRIER 2025 pour une durée indéterminée sur les communes de CORGOLOIN – COMBLANCHIEN – LADOIX-SERRIGNY.

Appeler le 06 62 34 53 08

ETAT-CIVIL – NUMEROS UTILES – AGENDA

NOS PEINES

Monsieur Michel REITZ décédé le 23 mars 2024 à Dijon
Madame Antonine GAUCHE décédée le 23 août 2024 à Beaune

NAISSANCES

Arthur CHIPPAUX né le 2 avril 2024 à Dijon
Estrella SCOTTI ALONSO née le 8 avril 2024 à Beaune
Sacha SEGAUD né le 29 avril 2024 à Beaune
Valentine BOUILLOT née le 23 avril 2024 à Dijon
Timothée COULON né le 26 mai 2024 à Beaune
Arthur MEUNIER né le 29 mai 2024 à Beaune
Owen FERRETTI né le 8 juillet 2024 à Beaune

MARIAGES

Thierry VADOT et Yvette LENET le 30 mars 2024
Loïc VERET et Pauline ATLAN le 27 avril 2024
Christophe CYMBALISTY et Nadège MATHURIAU le 3 mai 2024
Sébastien BONNICHON et Honorine BRUCHARD le 18 mai 2024
Romain DANIEL et Julie LAMBRY le 1^{er} juin 2024
Nicolas BOUDRAS et Julie HERITIER le 29 juin 2024

TELEPHONES UTILES

NUMEROS

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
Gendarmerie Nuits-St-Georges	03 80 62 44 51
Groupe Médical du Colombier 20 Place de la Mairie-Corgoloin Docteurs Catineau, Lapray et Morisson	03 80 62 90 51
Pharmacie de Garde	3237
SOS21- Médecins Généralistes	03 80 78 68 68
Maison Médicale de Garde Av Guigone De Salins – 21200 Beaune	03 80 24 96 32
Hôpital De Beaune	03 80 24 44 44
Centre Anti-poison	03 80 29 37 97
Accueil Solidarité Famille M.S.P.	03 80 63 35 41
3 Rue Jean Moulin 21700 Nuits-Saint-Georges	
S.O.S. Mains	03 80 55 55 55
ADMR Aide à Domicile en milieu rural	03 80 61 37 30
Disparition d'un enfant	116000
S.O.S. Amitiés	03 80 67 15 15
C.P.A.M.	3646
Enfance maltraitée	119
Allo Services Publics	3939
Drogues info Service	0 800 23 13 13
SIDA Info Service	0 800 840 800
Alcooliques Anonymes	03 80 30 27 00

AGENDA COMMUNAL

Fin octobre	Date limite pour inscriptions aux affouages en mairie	
Lundi 11 novembre	Cérémonie au monument aux morts	à 10h45
Dimanche 24 novembre	Repas des aînés	à partir de 12h
Samedi 14 décembre	Arbre de Noël de la commune	à partir de 14h
Dimanche 12 janvier 2025	Vœux du Maire	à 10h

Prochaine Parution : Nous demandons à chacun de transmettre articles et informations dès que possible pour la prochaine parution. Il est rappelé que tout article est soumis au comité de rédaction présidé par le maire, et que le journal doit être un instrument d'information, et en aucun cas un outil de publicité ou de propagande. L'équipe municipale reste à votre écoute.

Adresse Mail : contact.adjoint@corgoloin.com